

Mémoire

Consultation publique Renouvellement de la politique culturelle du Québec

Présenté au ministère de la Culture et des Communications

Document préparé par :

La Fédération des télévisions
communautaires autonomes du Québec
227, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (QC) G6P 4A2
Téléphone : 819.604.7900
Courriel : fedetvc@fedetvc.qc.ca

1. Présentation de la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec

Comptant 41 membres présents dans 14 des 17 régions administratives du Québec, la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec (la Fédération) est une organisation sans but lucratif qui a pour mission de représenter et de défendre les intérêts des télévisions communautaires autonomes (TCA) membres. À ce titre, elle représente ses membres auprès des différentes instances comme le CRTC, les ministères, les commissions, les comités et les câblodistributeurs. Elle réalise également des activités de concertation avec les TCA ainsi qu'avec les partenaires du milieu. Elle œuvre en outre à la consolidation et au développement du financement des TCA tout en assurant une veille sur tous les dossiers touchant ses membres.

La Fédération offre également des services à ses membres. Elle soutient leur formation et leur participation à des colloques ou à activités pertinentes. La Fédération offre également un service-conseil personnalisé. Par ailleurs, toujours soucieuse que ses membres aient toute l'information les concernant, la Fédération transfère de l'information pertinente par des bulletins de liaison et via les réseaux sociaux. Elle initie également des études sur différents sujets permettant de mieux connaître et faire connaître l'impact des TCA ainsi que les réalités qu'elles vivent. Au cours des dernières années, la Fédération a fait réaliser par le CSMO-ÉSAC la « Mesure d'impact et profil d'auditoire des télévisions communautaires autonomes du Québec ». Actuellement, des portraits de l'état de l'information dans les TCA ainsi qu'une étude de l'impact de l'écoute en ligne des TCA sont en cours de réalisation.

Finalement, la Fédération initie des projets pour ses membres. Dans le cadre du Plan culturel numérique, la Fédération gère les fonds reçus du MCC afin de permettre aux TCA d'effectuer le virage numérique par la numérisation de leurs archives, la refonte de leur site web ou le développement d'une application mobile. Actuellement, 29 projets sont en cours de réalisation par autant de TCA.

2. Présentation des télévisions communautaires autonomes du Québec

2.1 Historique des télévisions communautaires autonomes du Québec

L'apparition des télévisions communautaires autonomes coïncide avec l'implantation des câblodistributeurs sur le territoire du Québec. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications, le CRTC, a souhaité que sa réglementation permette le partage des ondes avec les citoyens. C'est dans ce contexte que les canaux communautaires ont vu le jour.

Au Québec, les TCA sont également le résultat de la volonté de la communauté de se doter d'un outil de communication et de s'organiser autour d'un média. Depuis près de 40 ans, les télévisions communautaires autonomes du Québec ont su se renouveler et s'adapter à l'ère du temps pour proposer des contenus touchant tous les âges de la société et permettant aux citoyens des communautés desservies de participer aux débats de société.

Les télévisions communautaires autonomes du Québec ont, en moyenne, 30 ans.

2.2 Portrait de l'impact des télévisions communautaires autonomes du Québec

Les télévisions communautaires autonomes constituent des médias de proximité qui œuvrent pour les citoyennes et les citoyens d'une communauté, qu'elle soit petite, en région éloignée ou en milieu urbain. Elles laissent une part importante à la communauté dans la gestion de l'organisme (les membres des conseils d'administration sont issus de la communauté), dans le choix et la réalisation de la programmation et peut compter sur une importante contribution bénévole.

Voici quelques données qui ont été comptabilisées dans un rapport de tournée des membres au printemps 2015;

Les télévisions communautaires autonomes du Québec c'est :

- 6,5 heures de production par semaine en moyenne;
- près de 2 heures d'information locale par semaine en moyenne;
- 160 artisans qui œuvrent au quotidien à offrir une programmation diversifiée;
- 398 municipalités desservies au Québec avec un potentiel de 1,3 million de téléspectateurs;
- 932 bénévoles qui participent de près ou de loin à la programmation d'accès, représentant 84 848 heures de bénévolat par année;
- plus de 34% des émissions produites par les télévisions communautaires autonomes qui sont des idées originales de la population;
- 16% des téléspectateurs et téléspectatrices qui ont déjà participé à une émission diffusée par leur télévision communautaire.

Dans les communautés qu'elles desservent, les TCA sont reconnues comme une source d'information locale alternative aux autres médias. Elles sont également reconnues comme des médias qui répondent à un besoin tant au niveau informationnel que pour le réseautage, la solidification de l'identité locale ou régionale ou la formation:

- 59% des téléspectateurs et téléspectatrices se sentent plus proches de leur localité lorsqu'ils suivent les émissions diffusées par la télévision communautaire de leur région;
- 61% des téléspectateurs et téléspectatrices se sentent plus concernés lorsqu'ils regardent les émissions diffusées par la télévision communautaire de leur région;

- Lorsqu'ils suivent la programmation de la télévision communautaire de leur région, 60% des téléspectateurs et téléspectatrices éprouvent un sentiment de fierté;
- Du point de vue de 73% des téléspectateurs et téléspectatrices, la télévision communautaire contribue au renforcement de l'identité locale ou régionale;
- 71% des téléspectateurs et téléspectatrices estiment que la télévision communautaire de leur région fait partie du patrimoine culturel local ou régional;
- 57% des téléspectateurs et téléspectatrices se reconnaissent dans la télévision communautaire de leur région.

La programmation offerte par les TCA touche un vaste auditoire : « Plus du tiers (40%), des téléspectateurs et téléspectatrices regardent la programmation de la télévision communautaire de leur région une à deux fois par semaine. Plus du quart (27%) regardent moins d'une fois par semaine les programmes diffusés par leur télévision communautaire, alors que 18% suivent cette programmation trois à quatre fois par semaine. »¹

3. Les télévisions communautaires autonomes et la culture

Dans le cadre des consultations sur le renouvellement de la politique culturelle du gouvernement du Québec, la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec s'est sentie interpellée et a jugé important de déposer un mémoire. De fait, les télévisions communautaires autonomes sont d'importants diffuseurs d'émissions et d'informations culturelles. Elles permettent aux artistes de toutes les disciplines de faire connaître leur art localement et régionalement. Elles permettent de mettre en valeur des talents locaux qui n'auraient pas leur place dans les autres médias. De plus, les télévisions communautaires autonomes participent à la démocratisation de la culture en offrant aux citoyens de proposer des contenus télévisuels. Elles jouent également un rôle important dans la formation de travailleurs culturels tels que caméramans, réalisateurs, etc.

Nous sommes d'avis que la prochaine politique culturelle québécoise doit reconnaître l'apport des télévisions communautaires autonomes au développement de la culture québécoise, leur rôle dans la formation de travailleurs culturels en audiovisuel ainsi que dans la consolidation de l'identité locale et régionale.

4. La télévision communautaire autonome en péril

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a procédé à la révision de son cadre politique concernant la programmation locale et communautaire (CRTC 2016-224). La Fédération est inquiète pour l'avenir des télévisions communautaires autonomes du

¹ Mesure d'impact social et profil d'auditoire des télévisions communautaires autonomes du Québec, p. 10

Québec puisque ce nouveau cadre politique menace sérieusement le financement des TCA et, plus largement, la reconnaissance de la sphère communautaire dans le système de télédiffusion canadien. Il avantage les stations de télévision privées et indépendantes au détriment des télévisions communautaires autonomes qui assurent un travail au sein des communautés depuis presque 50 ans. La nouvelle réglementation réduit le financement dédié à l'expression locale et marginalise l'apport des télévisions communautaires autonomes (TCA) en information locale. Cette décision vient mettre une pression supplémentaire sur les TCA, qui doivent déjà composer avec un financement appauvri.

Le CRTC met en péril l'existence des télévisions communautaires dans les grands centres métropolitains de plus d'un million d'habitants puisqu'il appartiendra dorénavant aux entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) de décider si elles maintiennent ou non le financement de son canal communautaire. L'EDR peut donc cesser de financer la télévision communautaire autonome pour redistribuer à ses propres canaux communautaires situés dans des petits marchés ou encore vers ses stations de nouvelles locales. Pour les EDR titulaires d'une licence, c'est-à-dire dans les zones de plus de 20 000 abonnés mais de moins d'un million d'habitants, elles pourront financer à 50% leur canal communautaire et répartir le solde vers les stations de nouvelles locales.

Dans un même mouvement, le CRTC a refusé d'élargir le cadre réglementaire pour permettre aux télévisions communautaires de diffuser des publicités locales et de leur permettre d'augmenter leurs revenus autonomes. Rappelons que les télévisions communautaires autonomes sont limitées à 15 secondes d'images en mouvement et doivent faire uniquement de la publicité de commandite qui ne mentionne que le nom de l'entreprise, les services offerts et l'adresse. C'est limitatif et peu vendeur, notamment pour de petites entreprises pour qui les TCA représenteraient une avenue intéressante dans leur stratégie de communication.

5. Recommandations pour la politique culturelle

Dans le contexte de l'appauvrissement des moyens financiers des TCA, les mesures du MCC dont bénéficient les TCA au Québec apparaissent d'autant plus nécessaires pour la survie de la télévision communautaire autonome. Le financement accordé par le ministère de la Culture et des Communications représente environ 14% du budget annuel d'une télévision communautaire autonome. Le financement du câblodistributeur représente, quant à lui, plus ou moins 26% du budget global, mais il faut rappeler que 8 d'entre elles ne reçoivent aucune aide financière de leur câblodistributeur.

Les programmes d'aide du MCC destinés aux TCA sont donc importants pour la réalisation de leur mission et c'est pourquoi la nouvelle politique culturelle devrait :

- **Maintenir et bonifier le Programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires**
- **Maintenir le Programme d'aide aux immobilisations**

Par ailleurs, les TCA ne pouvant diffuser de publicités traditionnelles, les investissements publicitaires des ministères et agences gouvernementales du Québec dans les télévisions communautaires sont d'autant plus importants. Or, voici les investissements publicitaires touchant la culture dans les médias communautaires pour l'année financière 2015-2016 :

Ministère ou agence	Mandat	Investissements médias communautaires	% investissements médias communautaires
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	51 336,69 \$	0\$	0 %
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	36 947,09 \$	527 \$	1,4 %
Ministère de la Culture et des Communications	443 909,99 \$	16 272,70 \$	3,7 %
Office québécois de la langue française	33 323,69 \$	0 \$	0 %
TOTAL	565 517,46 \$	16 799,70 \$	2,9 %

La politique culturelle devrait donc :

- **Mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'atteinte du 4 % des investissements publicitaires des ministères et agences gouvernementales en lien avec la culture dans les médias communautaires.**

Le Plan culturel numérique a permis aux télévisions communautaires autonomes de poursuivre leur virage numérique par la numérisation de leurs archives, la refonte ou la création de leur site internet, ou le développement d'une application mobile.

Le nombre de demandes reçues dans le cadre de l'appel de projets du Plan culturel numérique démontre la pertinence de la mesure. De fait, 31 projets ont été reçus, déposés par autant de TCA, totalisant des demandes de 1 206 072 \$, excédant ainsi largement le montant disponible. Des subventions ont été octroyées à 29 de ces projets, qui sont en cours de réalisation.

Compte tenu des sommes importantes que les TCA doivent investir pour effectuer le virage numérique et conserver leur patrimoine audiovisuel, la politique culturelle devrait :

- **Reconduire le Plan culturel numérique destiné aux télévisions communautaires autonomes.**

6. Conclusion

Partenaires du développement et du rayonnement des arts et de la culture, les télévisions communautaires autonomes entendent poursuivre leur engagement envers les arts et la culture. Afin de soutenir leur rôle, le ministère de la Culture et des Communications devrait réaffirmer son soutien et sa reconnaissance du travail accompli par elles dans les régions du Québec. Depuis près de 40 ans, les TCA ont toujours su s'adapter aux nouvelles technologies avec le travail acharné de nombreux bénévoles et le soutien de leur communauté. Elles possèdent une grande quantité d'archives qui constituent un pan du patrimoine culturel québécois et qu'elles souhaitent conserver et diffuser avec les plateformes de communication actuelles. La nouvelle politique culturelle se doit de célébrer cet apport à la culture québécoise.

*** Fin du document***